

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2011

Mrs KERJEAN, LACROIX, POT, KLEIN, ROUYER, MARTIAL, MIRALT, MIGNON, PEREZ, BOURDON, BARBOT, BARBE Mmes LABUSSIÈRE, BLANCHET, FORGERON, CHEMIER, PORTE

Mrs CHAMBAUD, NIVELLE, MONTAUBAN, CATTEAU, CAPLOT, PHILIPPOTEAU, GARDAIS Mmes BLANCHARD, DISCOUR, SIMONET, GAUTHIER, DUBOURG, REYNAUD

Le secrétaire de séance est M.PHLIPPOTEAU

Le compte rendu du Conseil du 20 janvier 2011 est validé par l'ensemble des délégués.

### 1- Orientations budgétaires

Monsieur le Président fait la synthèse du document sur les orientations budgétaires reçu par tous les délégués au préalable.

#### ○ Données sur l'exécution budgétaire 2010

Avec des recettes de fonctionnement s'élevant à 1 426 705 € (dues essentiellement à un excédent de fonctionnement reporté de 520 465 € en 2009) et un déficit d'investissement de 699 024 € (dû aux Restes à Réaliser des projets de 621 755 €), CBC dégage en 2010 un excédent de fonctionnement de **727 680 €**.

#### ○ Budget 2011

**Ecoles** : suite et fin des gros chantiers de Sireuil et Rouillet Saint Estèphe, pas de projets importants sur les autres bâtiments pour l'instant.

### **Développement économique :**

#### Contexte Général :

Monsieur le Président rappelle la modification des recettes fiscales de la communauté et la suppression de la Taxe Professionnelle qui sera remplacée par la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) dont le Conseil de communauté devra voter pour la première fois un taux en 2011. Ce taux sera voté à partir d'un taux théorique calculé en 2010 par les services fiscaux. Sa variation sera liée aux évolutions de taux des taxes sur les ménages, taxe d'habitation, taxe foncière, votées également par notre conseil de communauté.

En tout état de cause, les entreprises de la communauté de communes lui reverseront à peine plus de 700 000 euros contre 1 700 000 en 2009, le reste des recettes venant de compensations de l'Etat et des taxes sur les ménages.

Monsieur le Président informe les délégués de la volonté de la gérante du Jardin des Perroquets de cesser son activité. Le bail de l'élevage d'oiseaux, consenti pour 9 ans, a été dénoncé au bout de 3 ans et prendra fin en Août 2011. Alors que le projet a coûté 238 000 €, seuls 38 000 € ont été perçus via les loyers, au 1<sup>er</sup> février 2011. Il reste à ce jour des loyers impayés relativement importants et, en cas de cessation d'activité, certaines subventions pourraient, éventuellement, être à reverser. L'espoir de reprise de l'activité est très mince voire quasi nul et la communauté devra se poser la question de la réutilisation du site et des bâtiments.

Par ailleurs, CBC déplore aussi l'arrêt d'une autre activité sur la Zone des Rentes 1, où la société ASTF libérera, dans quelques mois, les locaux communautaires. Des demandes pour louer de nouveau ce bâtiment se présentent déjà.

### **Zone des Rentes 2 :**

Monsieur le Président rappelle que le nouveau contexte incite à la prudence en matière de développement de zone économique et propose le gel de la zone des Rentes 2, à Mouthiers. Cette situation pourra être modifiée par rapport aux projets de développement stratégique du groupe LIPPI, qui envisagerait la construction de nouveaux immeubles dans la zone des Rentes. Il resterait à la communauté à faciliter ce projet tout en organisant les aménagements pour l'accueil d'autres activités dans le périmètre prévu pour cette zone.

### **Déploiement de la fibre optique**

Les objectifs fixés pour la première étape du déploiement sont les raccordements aux zones d'activités de Brie et de Mouthiers. Concernant CBC, les engagements financiers sont limités à 45 000 € pour cette année 2011, qui verra la poursuite de la réflexion autour des nouveaux usages domestiques et économiques liés à l'arrivée de ces réseaux électroniques.

### **Zone de Développement Eolien**

La consultation des bureaux d'études pour la réalisation d'une étude ZDE va être lancée le mois prochain, pour un coût estimé à 25 000 €. Deux zones, sur Mouthiers et sur Saint Estèphe, sont potentiellement intéressantes pour l'implantation d'éoliennes (au moins 5 mats) et les nouvelles règles de fiscalité de l'éolien (l'IFER) rendent ces projets très attractifs pour les collectivités (communauté et communes).

### **Tourisme et Randonnée**

Les 180 km de sentiers de randonnée vont enfin être inaugurés en 2011 et les panneaux de signalisation correspondant, mentionnant les activités touristiques, vont également être installés avant la saison estivale.

## **Actions socioculturelles**

EFFERVESCENTRE reste le partenaire privilégié de CBC. A l'occasion du changement de directeur, il est propice de réfléchir au sein de la commission Développement Socio Culturel de la communauté, sur les objectifs que la collectivité pourrait négocier avec le centre social. Dans l'attente, Monsieur le Président propose de maintenir le montant de la subvention 2010 dans le vote du B.P. Si le besoin de financement complémentaire apparaît, il sera étudié lors d'une décision modificative.

## **Gestion des ressources humaines**

Pour faire face à des besoins en technicité accrus, Monsieur le Président propose que la Communauté étende ses compétences en interne et recrute un technicien. Il pourra s'occuper de suivre les projets relatifs au « patrimoine » de la communauté ou mis à disposition, à savoir la voirie, les bâtiments scolaire, le Berguille.... Le profil précis du poste n'est pas arrêté pour l'instant mais il est nécessaire de prévoir ce recrutement dans les prévisions budgétaires.

## **Avenir du Berguille**

Poursuite des travaux de rénovation intérieurs du Berguille avec la réfection du hall d'entrée et le changement d'huisseries, la salle étant de plus en plus demandée pour des locations.

## Déchets ménagers

Deux composants de la facture des déchets peuvent être examinés en vue d'envisager une réduction significative du montant de la redevance : les fermentescibles d'une part, dont les restes de repas, et, d'autre part, les emballages et le papier imprimé.

Le retrait des sacs noirs de ces deux composants aboutirait à diminuer le volume collecté de 50 % entraînant une baisse du coût de traitement d'environ 15 € par habitant et celui de la collecte traditionnelle d'environ 7 € par habitant.

Cette collecte pourrait ainsi passer à une fois par quinzaine en alternance avec les sacs jaunes de la collecte sélective.

Le changement en la matière passerait par l'expression d'un choix de la collectivité entre, le maintien d'un statu quo coûteux, et une réduction des tonnages par la mise à disposition de matériel pour le compostage et d'une information-conseil renforcée, et l'application d'un règlement de collecte imposant ce tri et indiquant les sanctions financières applicables aux usagers (très minoritaires) ne respectant pas les nouvelles consignes.

Le contrôle de cette application serait réalisé par les agents de collecte et validé par un agent assermenté de la collectivité qui validerait ces non respects des consignes de tri.

Cette nouvelle organisation est devenue possible avec la loi de réforme territoriale qui permet aux maires de transférer leur pouvoir de police « déchets » aux présidents d'E.P.C.I. Ce texte rappelle l'obligation ancienne faite aux maires d'assurer la police des déchets au nom de l'hygiène publique, leur permettant notamment de prendre des dispositions précises sur les conditions de dépôt des déchets ménagers en vue de leur collecte.

Ce changement pourrait être la fin d'un parcours commençant par un travail au sein de notre commission environnement, des réunions publiques dans chacune des communes de la communauté, et enfin une validation par un référendum d'initiative locale, offrant l'alternative entre, le maintien d'un prix plus élevé pour un tri non complet, et une redevance en nette baisse avec l'expression de consignes plus strictes contrôlées et éventuellement sanctionnées.

### 2 – Chèques de caution

Monsieur le Président explique que la Communauté a fait faire des dossiers de consultation des entreprises pour le lancement du marché de travaux d'extension et de réhabilitation de l'école de Rouillet Saint Estèphe.

Compte tenu du coût de reprographie des dossiers des 12 lots de ce marché, comprenant de grands plans en couleur, CBC a exigé un chèque de 40€ aux entreprises qui demandaient un dossier.

***Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à accepter des chèques d'un montant de 40€ contre l'envoi d'un dossier DCE complet dans le cadre du projet de l'école de Rouillet Saint Estèphe***

### 3 – Ecole de Sireuil : avenant au lot N°10

Monsieur le Président informe les délégués de la progression des travaux de réhabilitation à l'école de Sireuil. Cependant, au cours de ces travaux, il s'est avéré nécessaire de mettre en conformité la canalisation d'alimentation de gaz de la chaufferie. Le montant de cet avenant s'élève à 2 194,99 € HT soit 2 625,21 € TTC.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, l'avenant N°1 au lot N°10 du marché de travaux de l'école de Sireuil, ce qui fait passer le marché de 135 378,8 € TTC à 138 004,01 € TTC***

#### 4 – Créances irrécouvrables

Monsieur le Président rappelle que, vu les états établis par M. le Percepteur de La Couronne concernant les sommes dues par les administrés des sept communes au titre des redevances Ordures Ménagères, et compte tenu de l'insolvabilité des créanciers, il est proposé de considérer ces sommes comme pertes sur créances définitivement irrécouvrables. Ces sommes s'élèvent à 125 € pour 2007 et 259 € pour 2008, soit un total de 384 €

**Le Conseil de communauté accepte, à l'unanimité, la perte sur créance irrécouvrable de 384 €**

#### 5- Foncier zone économique / LGV

Monsieur le Président rappelle aux élus le projet développé par M.KERJEAN lors du précédent Conseil Communautaire, d'une réserve foncière sur les terrains délaissés par les ciments Lafarge, à Roulet Saint Estèphe.

La totalité de la zone propriété de Lafarge représente 35 hectares. 10 hectares étant réservés aux emprises de la LGV, il resterait 25 hectares à traiter. Sachant que la commune de Roulet Saint Estèphe souhaiterait en conserver 5 hectares pour y créer un plan d'eau, la Communauté pourrait acquérir 20 hectares pour l'aménagement d'une zone économique. Actuellement, le prix de vente est estimé autour d'1€/m<sup>2</sup> mais il n'est pas précisément défini, tout comme la superficie exacte.

M.KERJEAN rappelle que les terrains que CBC aura pu acquérir pour les mettre à la disposition de la COSEA pendant la construction de la ligne LGV, lui reviendront aménagés (plateforme, réseaux, voies, parkings...). Cet aménagement pourrait être le point de départ d'un aménagement plus global sur l'ensemble de la zone.

**Le Conseil de communauté émet, à l'unanimité, un accord de principe sur l'acquisition d'une vingtaine d'hectares sur les terrains délaissés par les ciments Lafarge, à Roulet Saint Estèphe, pour un prix environ égal à 1€/m<sup>2</sup>.**

**Des précisions sur le prix de vente et sur la superficie exacte seront apportées ultérieurement et feront l'objet d'une délibération.**

#### 6 – Commission Economie

Monsieur le Président rappelle aux délégués que M.Bernard VALLAT, le Président de la Commission Economie, est empêché depuis plus d'un an pour des raisons de santé. Pour que la commission Economie fonctionne et traite les multiples projets en cours, Monsieur le Président propose un binôme, constitué de M.KERJEAN et M.PEREZ, pour co-animer cette commission.

**Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, la désignation de MM. KERJEAN et PEREZ pour animer la commission Economie de la Communauté.**

#### 7 – Représentant CBC à l'OTPA

Monsieur le Président informe le Conseil que Mme ROCHARD, déléguée à l'Office du Tourisme du Pays de l'Angoumois, a démissionné de ce poste pour convenance personnelle.

Pour la remplacer, Mme SIMONET devient déléguée de l'OTPA et Mme RAYNAUD sera sa suppléante.

**Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, la désignation de Mme SIMONET, titulaire, et Mme RAYNAUD, suppléante, comme déléguées à l'Office du Tourisme du Pays de l'Angoumois.**

Monsieur le Président clôt la séance.